

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2015**

**Présents** : Mesdames Chantal VAUDOUR – Laurence COURBOILLET - Sylvie FUMEY – Danielle IDELON – Sophie LAMBOLEY – Hoda SAYER.  
Messieurs Christian HOUILLE – Éric ANSART - Denis VOEGELE – Jean-Marie AGHINA - Denis BEAUSEIGNEUR - Éric COULON – François CHARMY.

**Absents** : Madame Micheline ESTERMANN.  
Monsieur Jean-Yves DRODE.

**Procurations** : Madame Micheline ESTERMANN donne procuration à Monsieur François CHARMY.  
Monsieur Jean-Yves DRODE donne procuration à Monsieur Éric COULON.

**Secrétaire de séance** : Madame Sylvie FUMEY.

### **1° - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 janvier 2015 :**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 janvier dernier, ce dernier ne soulevant aucune remarque, il est donc adopté à l'unanimité.

Pour		Contre		Abstention	
Votes	Procurations	Vote	Procuration	Vote	Procuration
13	2	0	0	0	0

### **2° - Convention GRDF compteur GAZ communiquant pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relevé en hauteur :**

Ce sujet a été abordé lors du Conseil Municipal du 26 Septembre 2014.

Bien que la convention ait été votée, il avait été demandé un complément d'informations.

Monsieur LELIEVRE, Conseiller auprès des Collectivités Territoriales pour GRDF, présente le projet, son origine, les demandes de la CEE et de l'Etat, l'aspect environnemental en termes d'économies d'énergie et les caractéristiques techniques des installations prévues.

Ce projet se déroulera en trois phases :

- Signature de la "Convention d'Intention" qui lancera l'étude de faisabilité et qui n'engage pas la Commune si les emplacements choisis ne lui conviennent pas.
- Signature d'une "Convention Additionnelle" qui devra être validée par le Conseil Municipal.
- Signature du bail qui conduira à l'installation des concentrateurs et au changement des compteurs les plus anciens.

Ce système permettra aux abonnés de consulter via un portail web leur consommation journalière en temps réel.

### **3° - Subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) – Répartition 2015 : Radars Pédagogiques.**

Il est demandé d'ajouter dans la délibération prise au Conseil Municipal du 12 décembre 2014, le plan de financement. Cette délibération sera corrigée comme suit :

Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que l'Etat a la possibilité de soutenir les initiatives visant à lutter contre l'insécurité routière dans le cadre de la "Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux" (DETR). Il propose d'installer des Radars Pédagogiques "Grande Rue" - (RD 419) :

- L'un à l'entrée de la Commune en venant de BELFORT
- Et l'autre à l'entrée de la commune en venant de BESSONCOURT,

afin d'améliorer la sécurité de la traversée de la Commune en incitant les automobilistes à limiter la vitesse de leur véhicule.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- **Adopte** l'opération qui s'élève à 4 828 € HT soit 5 793.60€ TTC, suivant devis, cette opération sera réalisée en 2015 dès l'obtention des subventions sollicitées,
- **Sollicite** une aide financière au titre de la DETR d'un montant de 965€,
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Libellé des postes	Montant H.T.	Détail	Montant H.T	Taux
Installation de radars pédagogiques	4 828.00 €	<u>Aides publiques sollicitées :</u>		
		- Amendes de police	1 931.00 €	40 %
		- DETR	965.00 €	20 %
		- PDASR 2015	965.00 €	20 %
		- Autofinancement	967.00 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>4 828.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	4 828.00 €	100

- **Autorise** le Maire :
  - ✓ à **effectuer** toute démarche nécessaire auprès des Services de l'Etat,
  - ✓ à **déposer** un dossier de demande de subvention dans le cadre de la "Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux" – Répartition 2015 en vue de l'installation de ces radars pédagogiques sur le Territoire de la Commune,
  - ✓ à **signer** les documents relatifs à ce projet.

Pour		Contre		Abstention	
Votes	Procurations	Vote	Procuration	Vote	Procuration
13	2	0	0	0	0

#### 4° - Mise en place de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité :

Monsieur le Maire présente le dossier.

En effet le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que la Collectivité qui choisit d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité et/ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au Représentant de l'Etat dans le département, signe avec celui-ci une convention prévoyant notamment :

- L'agrément de l'opérateur de transmission (et l'homologation de son dispositif) ;
- La nature et la matière des actes transmis par voie électronique ;
- Les engagements respectifs des deux parties pour l'organisation et le fonctionnement de la transmission ;

Une convention sera passée entre :

- La Préfecture de BELFORT représentée par Monsieur le Préfet
- La Commune de PEROUSE représentée par Monsieur le Maire.

Les numéros de téléphone et les adresses de messagerie de l'opérateur de transmission agréé exploitant le dispositif homologué de transmission par voie électronique des actes, et de l'éventuel opérateur de mutualisation, sont ceux que doivent utiliser la "Collectivité" et la Préfecture dans le cadre du support mutuel défini dans le cahier des charges de la transmission @actes et prévu par la convention de raccordement signée entre l'opérateur de transmission et le Ministère de l'Intérieur. Le représentant légal de la "Collectivité" s'engage à transmettre au "Représentant de l'Etat" des actes signés par lui-même ou par toute personne habilitée par une délégation de signature établie en bonne et due forme, respectant les formats définis par la norme d'échange, immédiatement lisibles par le "Représentant de l'Etat" et exempts de dispositifs particuliers (notamment de protection par des mots de passe). Le "Représentant de l'Etat" prend connaissance des actes dématérialisés, un accusé de réception électronique ayant été délivré automatiquement pour chaque acte avec identifiant unique propre à cet acte.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le système d'information @actes "Aide au Contrôle de légalité dématérialisé".

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire les membres du Conseil Municipal :

- **Adopte** le principe de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- Et **Autorise** le Maire à signer la Convention et tout document y afférent.

Pour		Contre		Abstention	
Votes	Procurations	Vote	Procuration	Vote	Procuration
13	2	0	0	0	0

## **QUESTIONS DIVERSES : Affaires notées pour mémoire :**

- La procédure en vue de l'extension de la Carrière arrive à son terme, la DRAC doit encore formuler son avis.  
Le Comité de Suivi de la Carrière sera prochainement réuni. Il est composé de deux riverains, deux élus de la Commune et de deux représentants de la DREAL. Les représentants de la Commune sont Messieurs Christian HOUILLE (Maire) et Denis VOEGELE (Adjoint).
- Le nettoyage de printemps aura lieu le **Samedi 21 mars 2015** à partir de 8 H 30, rendez-vous pour les volontaires à la Mairie.
- **Elections Départementales** : La composition des bureaux de vote des 22 et 29 mars est adoptée par le Conseil Municipal.
- Le Centre de Gestion réalise une enquête auprès des Communes intéressées par un Contrat d'Assurance couvrant les frais de remplacement des agents en congés de maladie de plus de 15 jours ou en congés de maternité. La Commune ayant déjà souscrit depuis plusieurs années ce type de contrat ne souhaite pas pour l'instant entrer dans cette démarche.
- Le Contrat Enfance Jeunesse arrivant prochainement à terme, la CAF demande à la Commune ses projets d'actions nouvelles dans le cadre de l'ALSH ou d'autres actions en direction de la Jeunesse. La priorité étant l'amélioration du fonctionnement de l'ALSH, il n'est pas prévu pour l'instant la mise d'œuvre de nouvelles actions.
- Le Budget Prévisionnel 2015 de la Commune doit être voté avant le 15 avril, la Commission Finances se réunira le **23 mars 2015 à 20 H 00 en Salle d'Honneur**.
- L'opération "Une rose, Un espoir", vente de roses au profit de la Ligue contre le Cancer aura lieu le **dimanche 26 avril 2015**.
- Un devis pour une étude en vue de l'aménagement de l'entrée du village depuis Belfort a été demandé. Trois cabinets d'études ont proposé leur service pour un coût variant de 11 000 € à 17 500 €.
- La date du prochain conseil municipal est fixée au 27 mars 2015 (budget)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 40.